



Commission des finances et des affaires générales

050 - Fonctionnement de l'Assemblée

Propositions d'évolution concernant les instances de gouvernance du Conseil Départemental

Rapport n° CD/2017/061

Service Chef de file :

A620 - Direction des services de l'Assemblée

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Départemental de décider de la création de Vice-Présidences de commissions du Conseil Départemental, afin de renforcer le travail complémentaire à mener sur certaines politiques à enjeux du Département.

En lien avec le Président de commission, les Vice-Présidents de commission seraient ainsi en délégation de thématiques stratégiques dont ils assureraient l'accompagnement.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Départemental d'approuver les ajustements réalisés concernant la liste des membres de chacune de ces commissions intérieures et d'approuver les termes modifiant le règlement intérieur du Conseil Départemental.

Le présent rapport a également pour objet de prendre acte de la démission d'un membre suppléant de la CAO et d'approuver les propositions de délégations à la Commission Permanente.

1. Proposition d'évolution de la gouvernance des commissions intérieures du Conseil Départemental

Depuis 2015, le Conseil Départemental a travaillé en profondeur à la redéfinition, à la réorganisation et à la mise en perspective de l'ensemble des politiques publiques du Département.

Ce travail a déjà permis de définir de grandes lignes stratégiques et plans d'action jusqu'en 2021 :

- assises de l'engagement,
- plan pour l'emploi, plan de lutte contre la grande précarité,
- plan actions éducatives et collèges,
- plan territoires connectés et attractifs,

Il se poursuit dans le cadre de démarches désormais engagées :

- plan d'adaptation du territoire au vieillissement,
- contrats départementaux,...

La ligne directrice de ce travail ayant toujours été de rendre les politiques du Département toujours plus efficaces, plus humaines, plus proches des Bas-Rhinois et sur l'ensemble des territoires.

C'est dans cette ligne et cette cohérence qu'à l'approche de la mi-mandat et afin de marquer la mobilisation et l'ambition du Département sur certaines politiques essentielles,

il est proposé au Conseil Départemental de décider de faire évoluer la gouvernance de ses commissions par la création de vice-présidences de commissions intérieures du Conseil Départemental.

Ainsi, il s'agit de renforcer le travail complémentaire sur des thématiques politiques stratégiques de la Collectivité afin d'agir le plus collectivement et collégialement possible et de pouvoir travailler encore davantage en équipe avec les partenaires et les territoires.

1.1 Proposition d'évolution de la gouvernance des commissions intérieures du Conseil Départemental

En lien avec leur Président de commission, les vice-présidents auront, en délégation, la mission d'approfondissement et du suivi quotidien des politiques dont ils auraient la charge, en accompagnement des enjeux stratégiques de la Collectivité.

Il s'agit ainsi pour chaque conseiller départemental qui serait concerné, **d'un complément d'attributions dans les commissions**, c'est-à-dire des délégations dévolues à un conseiller, aux côtés du Président de la commission.

L'Assemblée Départementale se donne ainsi l'objectif d'être encore plus disponible chaque jour pour être aux côtés des partenaires et des Bas-Rhinois et préparer l'avenir. Cette évolution de gouvernance est en outre sans coût supplémentaire pour la collectivité (*articles L. 3123-15, L. 3123-16 et L. 3123-17 du CGCT*).

1.2 Proposition de nomination des Conseillers Départementaux

Les vice-présidents de commission qu'il est proposé de nommer et dont la liste nominative des attributions se trouve en annexe, se composent de **15 Conseillers vice-présidents de commission dont 9 femmes et 6 hommes**.

b. Propositions d'amendement du Règlement intérieur du Conseil Départemental

Le règlement intérieur du Conseil Départemental, dans sa version en vigueur, a été adopté le 2 novembre 2015 (CD/2015/118).

Le chapitre IV porte sur les commissions intérieures de travail et d'étude, aux articles 40 à 50 du règlement intérieur.

Il est proposé au Conseil Départemental de décider de la modification des articles 40 et 43, en introduisant la création et le rôle de la vice-présidence de commission intérieure du Conseil Départemental.

Le projet de chapitre du règlement intérieur ainsi modifié est joint en annexe au présent rapport.

c. Proposition de modification de la liste des membres des 6 commissions thématiques du Conseil Départemental

Le fonctionnement et les modalités de nomination de la liste des membres du Conseil Départemental sont régis par le Règlement Intérieur (CD/2015/118).

Le périmètre et la liste des membres de chacune des commissions thématiques et territoriales ont été approuvés le 2 avril 2015 (CD/2015/2).

Il est proposé au Conseil Départemental de décider de modifier la liste des membres des commissions thématiques, selon l'annexe jointe au présent rapport.

Commission de l'attractivité, du développement du département et des relations institutionnelles

Président de la commission : M. Rémi BERTRAND

Il est proposé d'ajouter à la liste des membres de la commission :

- M. Yves SUBLON, vice-président de la commission,
- M. Paul HEINTZ, vice-président de la commission,
- M. Eric ELKOUBY.

Commission des dynamiques territoriales

Président de la commission : M. Marcel BAUER

Il est proposé d'ajouter à la liste des membres de la commission :

- Mme Frédérique MOZZICONACCI, vice-présidente de la commission,
- M. Rémi BERTRAND,
- M. Eric ELKOUBY.

Commission de l'autonomie de la personne et de la silver économie

Présidente de la commission : Mme Michèle ESCHLIMANN

Pas de modification de la liste des membres.

Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement

Présidente de la commission : Mme Danielle DILIGENT

Pas de modification de la liste des membres.

Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

Président : M. Philippe MEYER

Pas de modification de la liste des membres.

Commission des finances et des affaires générales

Président : M. Bernard FISCHER

Il est proposé d'ajouter à la liste des membres de la commission :

- Mme Alfonsa ALFANO, vice-présidente de la commission,
- Mme Nathalie ERNST, vice-présidente de la commission,
- Mme Catherine GRAEF-ECKERT, vice-présidente de la commission,
- M. Eric ELKOUBY.

Les listes des périmètres et des membres des 6 commissions thématiques ainsi proposés sont jointes au présent rapport.

2. Démission d'un membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres

Les représentants du Conseil Départemental à la commission d'appel d'offres, à la commission de délégation de service public ainsi que dans les jurys de concours ont été désignés par délibération du Conseil Départemental le 2 avril 2015 (délibération numéro CD/2015/3).

La composition et l'organisation de la CAO sont prévues à l'article L1411-5 du Code général des collectivités territoriales.

La CAO est constituée pour la durée du mandat des élus qui la composent. Elle ne peut pas être renouvelée en cours de mandat des élus. Son renouvellement intégral n'est possible que dans l'hypothèse où elle se trouve dans l'impossibilité de pourvoir au remplacement d'un membre titulaire. Ainsi la démission d'un membre suppléant est sans influence sur la composition de la CAO.

La démission d'un membre suppléant n'emporte donc pas nécessité de recomposition de la CAO.

Il est proposé au Conseil Départemental de prendre acte de la démission, en date du 6 octobre 2017, de Monsieur Jean-Louis Hoerlé, conseiller départemental, membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres, de la Commission de délégation de service public, des jurys de concours du Département du Bas-Rhin.

La composition de la Commission d'Appel d'Offres, de la Commission de délégation de service public, des jurys de concours du Département du Bas-Rhin, sous la présidence de Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, est alors la suivante :

Membres titulaires de la CAO	Membres suppléants de la CAO
M. ERBS	M. ZAEGEL
M. BURGER	Mme ESCHLIMANN
Mme THOMAS	Mme MOZZICONACCI
Mme PFERSDORFF	M. OEHLER
Mme BEY	

3. Proposition de délégation à la Commission Permanente

En application de l'article L 3211-2 du CGCT, le Conseil Départemental peut donner à la Commission Permanente, délégation en toute matière, sauf en ce qui concerne le budget et l'arrêté des comptes.

Los de sa réunion du 2 avril 2015 le Conseil Départemental a établi une liste de délégations à la Commission Permanente, qui a été modifiée depuis par décisions successives de l'Assemblée.

Il est proposé au Conseil Départemental de décider de compléter la liste des délégations à la Commission permanente, par les ajouts suivants :

- présentation et approbation des rapports prévus à l'article L 1524-5 du CGCT ;
- compte rendu par le Président, des délégations qui lui ont été confiées par l'Assemblée départementale dans différentes matières, en application du Code général des collectivités territoriales.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Départemental, sur proposition de son président, décide:

- *décide de la création de vice-présidences de commission du Conseil Départemental ;*
- *approuve les propositions de modifications apportées au Chapitre IV, articles 43 et 46 du règlement intérieur;*

- *approuve les listes des périmètres et des membres de commissions thématiques, jointes en annexes à la présente délibération;*

- *approuve la nomination des conseillers départementaux, dont la liste et les attributions sont jointes en annexe, en tant que vice-président-e-s de Commissions;*

- *prend acte de la démission de Monsieur Jean-Louis HOERLE, conseiller départemental, membre suppléant de la CAO et prend acte de la composition de la CAO suite à cette démission, dans la continuité de la délibération prise le 2 avril 2015 (CD/2015/3) :*
 - . *Membres titulaires de la CAO : M. Erbs, M. Buger, Mme Thomas, Mme Pfersdorff, Mme Bey,*
 - . *Membres suppléants de la CAO : M. Zaegel, Mme Eschlimann, Mme Mozziconacci, M. Oehler;*

- *décide de déléguer à la Commission Permanente :*
 - . *la présentation et approbation des rapports prévus à l'article L 1524-5 du CGCT ;*
 - . *le compte rendu par le Président, des délégations qui lui ont été confiées par l'Assemblée départementale dans différentes matières, en application du Code général des collectivités territoriales.*

Strasbourg, le 11/10/17

Le Président,



Frédéric BIERRY